

EXTRAIT DU REGISTRE
des ARRETÉS MUNICIPAUX
- COMMUNE DE FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne Arrondissement de Muret Canton Plaisance du touch

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Affiché le 
ID : 031-213101876-20221116-DRH2022_308-AR

Thème	Désignation des représentants	Arrêté du 16 novembre 2022 Acte n° DRH 2022-308
Objet	Arrêté portant désignation des membres représentant la collectivité au Comité Social Territorial (CST)	

ARRÊTÉ MUNICIPAL

La Maire de la commune de FONSORBES,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V du livre II,
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6,
Vu la délibération du conseil municipal n°2022-102 en date du 19 mai 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 5 titulaires et 5 suppléants,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité de membres du comité social territorial représentant la collectivité, les élus suivants :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Madame Françoise SIMÉON	Madame Christine LACOSTE
Monsieur Philippe SÉVERAC	Madame Geneviève VOISIN
Monsieur Pascal RIVIER	Madame Laëtitia LE PRIOL
Madame Marie-Louise CALVO	Monsieur Gilbert CANILLO
Monsieur Guy LORRAIN	Madame Sandrine MARNAC

ARTICLE 2 : Madame Françoise SIMÉON assurera la présidence du comité social territorial.

ARTICLE 3 : Monsieur Philippe SÉVERAC est désigné en qualité de vice-président.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Fait à Fonsorbes, le 16 novembre 2022

Madame La Maire,



Françoise SIMÉON



Le Maire (ou le Président) informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>